

13<sup>au</sup>30  
JUILLET  
2023

À CIEL  
OUVERT  
THUIR



# APPEL À ARTISTES

CANDIDATURES AVANT LE 15 JANVIER 2023

règlement à télécharger :

<https://www.agithe.fr/thuir-à-ciel-ouvert/>



**BALADE ARTISTIQUE - HORS LES MURS**

# **THUIR À CIEL OUVERT**

***Du 13 au 30 juillet 2023 - Centre ville de Thuir***

**APPEL À PROJET**

**JUSQU'AU 15 JANVIER 2023 - 23H**

Consciente de l'importance de son patrimoine et du besoin de le rendre vivant en ouvrant le grand public à une sensibilité environnementale, culturelle et artistique, la municipalité de Thuir a imaginé en 2021 une balade artistique à la redécouverte des lieux communs, cachés et insolites de la ville, tout en faisant la promotion d'artistes vivants, et en immergeant les arts visuels actuels dans le domaine public, à la portée du plus grand nombre. Cette action souhaite véritablement faire le focus sur les arts plastiques actuels et pluridisciplinaires, complétant ainsi la dynamique de la municipalité autour des arts vivants et scéniques, déjà bien installée dans le quotidien de ses habitants.

Cet été, la commune souhaite réaliser une troisième édition de ce parcours artistique avec une nouvelle sélection d'artistes locaux, nationaux et internationaux, au cœur de Thuir.

# COMMENT SE DÉROULE LA MANIFESTATION ?

L'essentiel de la manifestation se déroule "à ciel ouvert", avec les œuvres des artistes pensées pour dialoguer avec les espaces du domaine public, et comme éphémères.

- L'essentiel de ces différents espaces sont consultables via le lien <https://www.agithe.fr/thuir-à-ciel-ouvert/>

Un espace sera attribué à chaque projet en fonction de ses caractéristiques et/ou du/des lieu.x souhaité.s par les artistes, et de l'harmonisation de l'ensemble des projets sélectionnés. Les candidats peuvent proposer un espace ne figurant pas sur la liste établie, ou être conseillés dans leur choix d'implantation par les organisateurs.

**Le parcours artistique extérieur sera ouvert au grand public du 13 au 30 juillet 2023. L'inauguration est prévue le soir du 13 juillet 2023.**

La salle municipale d'exposition *Lambert Violet* pourra être également un espace intérieur complémentaire aux propositions extérieures et permettra de créer une mosaïque représentative de la sélection 2023.

**Ce volet intérieur de la manifestation sera ouvert du 13 juillet au 13 août 2023.**

Il sera soumis à la direction artistique des organisateurs, et la production nécessaire à sa réalisation sera incluse dans le contrat projet des artistes sélectionnés.

Une soirée à un week-end, avec programme, sera spécialement dédié aux propositions de performance.s (ou comme œuvre.s, ou complémentaire.s, à un projet installé dans le domaine public), au moment de l'inauguration.

**Un plan-catalogue et un programme de la manifestation seront édités**

Des ateliers de médiation en faveur de la jeunesse sont prévues lors de cette manifestation.

## LE PLANNING DE TRAVAIL ?



1. Appel à candidatures : 26 septembre 2022 au 15 janvier 2023
2. Phase de sélection / comité artistique : du 16 au 28 janvier 2023
3. Annonce des résultats : du 30 janvier au 3 février 2023
4. Confirmation des projets et signatures contrats : du 6 au 24 février 2023
5. Phase de production des œuvres : jusqu'au 10 juillet 2023
6. Installation et/ou production in-situ : du 10 au 13 juillet 2023
7. Moment inauguration : Soirée du 13 juillet 2023
8. Week-end du programme des animations/ateliers : 15/16 juillet 2023 (à confirmer)
9. Fin de l'exposition extérieure et décrochage : 30/31 juillet 2023
10. Moment clôture de la manifestation - fin exposition intérieure : 13 août 2023

# QUI PEUT PARTICIPER ?

## QUELS TYPE.S DE PROJET.S ?

Cet appel à projets est ouvert à tous les artistes visuels et artisans d'art professionnels. La démarche des candidats peut être inscrite autant dans une démarche de création visuelle actuelle ou contemporaine, qu'urbaine, environnementale, singulière, illustrative, photographique ou encore pluridisciplinaire. Les candidatures peuvent s'effectuer de manière individuelle ou collective.

Cette manifestation est une action professionnelle de diffusion artistique dont les participants seront engagés contractuellement dans le cadre de leur projet et de l'action. Ce qui exige la justification d'un statut d'artiste-auteur ou équivalent, ou l'accompagnement du projet et de l'artiste par une structure porteuse, permettant la réception d'honoraires/défraiements. La disponibilité des artistes sélectionnés doit aussi être assurée durant tous les temps imposés par le planning de travail (ci-dessus). La proposition spécifique dans le cadre de cette manifestation des candidats doit pouvoir supporter les contraintes climatiques (particulièrement le vent et la pluie) et sécuritaires qu'imposent une exposition en extérieur, au moins durant le temps de l'exposition.

Le projet soumis pour l'exposition extérieure peut être :

- A** ▶ Un projet original d'ampleur et éphémère conçu spécifiquement pour cette balade artistique (installation en volume, intervention murale, suspension, sculpture, etc.) ;
- B** ▶ La mise à disposition d'une œuvre originale, série d'œuvres originales, adaptées à la manifestation mais déjà réalisé.e.s en amont de cet appel à projet ;
- C** ▶ Un projet d'adaptation en reproduction d'image.s dont l'artiste est l'auteur.e, (bâches et toiles imprimées, panneaux imprimés, etc.), qui seront installées, suspendues, ou encore tendues dans des cadres métalliques à fixer mis à disposition par la municipalité de Thuir ;
- D** ▶ Les propositions de performance, œuvre pluridisciplinaire, ainsi que l'utilisation du multimédia, en tant que projet ou en tant que complément d'un projet peuvent être étudiées.

- Pour tous les projets, l'important est d'être en accord avec la proposition d'exposition particulière de la manifestation et ses contraintes : installation essentiellement dans le domaine public, clairement visible, assez percutant et compréhensible pour tous les publics, adapté à la promenade et/ou au programme, et bien sûr proposition inscrite principalement dans le champ des arts visuels.

# COMBIEN D'ARTISTES SONT SÉLECTIONNÉS ET QUI FAIT LE CHOIX ?

En fonction des propositions retenues, de 10 à 15 projets seront sélectionnés.

La sélection se fait par un comité composé d'Elus et membres de la Direction à la Culture de la municipalité de Thuir + 2 à 3 personnalités locales liées à l'Art et à la Culture.

Leur décision est sans appel, et sera communiquée par mail aux candidats selon le planning de travail de l'action.

## LES CONDITIONS FINANCIÈRES ?

Les artistes sélectionnés seront engagés par contrat, et toucheront une rémunération, ainsi que du défraiement, pour leur travail fourni, et leurs droits de représentation publique dans le cadre de cette manifestation.

Répartis comme tel :

- 200 € de droits de représentation pour une exposition collective ;
  - versés en fin d'action, sur facture.
- Une enveloppe "projet" comprise entre 150 € et 2000 € maximum, qui sera allouée en fonction du type de projet (A - B - C - D) et du tableau détaillé de budget prévisionnel de production et d'installation fourni lors de la candidature, comprenant selon les cas :
  - Temps de recherche et de production
    - A chiffrer dans un tableau prévisionnel et/ou devis lors de la candidature ;
    - Honoraires de production qui seront versés en deux échéances : 50% au début du projet, suite à la signature du contrat de projet, puis le solde à la fin de la manifestation.
  - Matériel et conseil
    - A justifier par devis lors de la candidature.
    - Le remboursement des frais de matériel/conseil sera acquitté à dépôt de facture.s, dans la limite du devis déposé lors de la candidature, après la signature du contrat de projet.
  - Frais de déplacement
    - Les frais de déplacement seront remboursés en fin d'action, sur justificatifs et/ou notes de frais, dans la limite du devis déposé lors de la candidature et selon la réalité de la réalisation du projet.

Le règlement complet de la manifestation sera édité et inclus dans le contrat avant accords et signatures.

Malgré l'aide financière à la production versée par les organisateurs de la manifestation, les artistes restent propriétaires des œuvres exposées et produites dans le cadre de cette manifestation. Les œuvres au caractère éphémère seront naturellement matériellement détruites en fin de manifestation. Toutefois les artistes peuvent en récupérer une partie des matériaux, quand cela est possible, et restent les propriétaires intellectuels de ces pièces.

# LES CONDITIONS LOGISTIQUES ?

Les artistes sélectionnés pourront bénéficier de l'aide technique et logistique de la régie de la municipalité de Thuir tout au long de la préparation et de l'installation/désinstallation de leur.s projet.s.

En accord avec les organisateurs et les services techniques, il sera possible de suspendre des éléments à grande hauteur, bénéficier de cadres en métal pour la fixation de bâches à œillets, de panneaux en bois, de fixer au mur ou au sol, maroufler, etc.

Suite à la sélection des projets, un entretien avec chaque participant sera organisé afin de bien évaluer les besoins techniques, leur faisabilité, les moyens mis à la disposition des artistes, et alors confirmer ou réadapter les projets ; et établir un planning de production / installation spécifique à chaque dispositif.

La municipalité de Thuir gèrera toute la phase de réception des dossiers de candidature et de sélection des projets, ainsi que l'accueil sur site, en partenariat avec l'association Agit'Hé. Les services de la municipalité se chargera aussi de la phase d'édition des objets de communication et des reproductions des œuvres des artistes sélectionnés dans le cadre de leur.s projet.s, en accord avec ces derniers.

Les artistes sélectionnés pourront bénéficier du conseil artistique de la structure Agit'Hé tout au long de la préparation et de la production de leur.s projet.s.

Agit'Hé sera également la structure déléguée par la municipalité de Thuir à la gestion de la production des projets sélectionnés, interlocutrice unique pour les questions financières et contractuelles des projets sélectionnés.

## À NOTER :

Les artistes sélectionnés devront justifier d'une assurance professionnelle personnelle.

# COMMENT CANDIDATER ?

Les artistes et artisans d'arts qui désirent déposer leur candidature doivent impérativement nous transmettre **un seul dossier complet et clair en PDF**, avec des images en assez haute définition, comprenant toutes les pièces mentionnées ci-après.

- **ATTENTION** : tout dossier incomplet, dans un autre format qu'un unique PDF, ou de qualité d'images insuffisante ne sera pas étudié par le comité de sélection.

## Les éléments à présenter :

1. **Une présentation** pouvant éclairer votre démarche, votre personnalité et votre parcours (2 pages maximum) ;
  2. **Un dossier artistique / portfolio** représentatif de votre travail récent (2 à 6 pages maximum) ;
  3. **Le dossier du projet**, spécifique à la manifestation "Thuir À Ciel Ouvert 2023", clair et détaillé, pour que nous disposions d'un maximum d'informations pour juger concrètement de la proposition.  
Comprenant :
    - Une brève NOTE D'INTENTION liée au projet,
      - avec TYPE DE PROJET : A - B - C et/ou D (voir plus haut) ;
    - La précision du/des lieu.x envisagé.s pour l'exposition/installation/performance ;
      - Rappel, voir sur <https://www.agithe.fr/thuir-à-ciel-ouvert/>
      - Un autre lieu peut être proposé si vous le souhaitez.
    - ILLUSTRATION ET DESCRIPTIF DU PROJET (croquis, photos, mesures ou proportions...);
    - BUDGET PREVISIONNEL DÉTAILLÉ ;  
Rappel (et voir plus haut "conditions financières", selon les cas :
      - Temps de recherche et de production
      - Matériel et conseil  
A justifier par devis
      - Frais de déplacement  
A justifier par chiffrage, devis, notes de frais
- Proposition complémentaire éventuelle et/ou proposition dans le cadre du programme d'animation ou de performance.

RAPPEL : Le projet soumis peut-être un projet déjà réalisé ou un projet prévu spécialement pour cette balade artistique, également un projet d'éléments de reproduction numérique ; l'important est d'être en accord avec la proposition d'exposition et ses contraintes.

Dossier PDF à envoyer par **voie numérique uniquement**  
(e-mail / envoi gratuit possible de gros fichiers sur le site  
Wetransfert),

à **thuiracielouvert@gmail.com**  
avec pour objet "**Dossier de candidature**"

- Vous recevrez obligatoirement un **e-mail de confirmation** **ainsi qu'un bulletin d'inscription et un règlement à remplir obligatoirement** suite au dépôt de votre dossier de candidature.
- Si vous ne recevez pas cet e-mail dans les jours qui suivent votre candidature, veuillez recontacter l'adresse mail ci-dessus.

## **LA DATE LIMITE POUR CANDIDATER ?**

Les dossiers de candidatures + le bulletin d'inscription et de contact dument rempli (rappel, ce bulletin sera transmis aux candidats par e-mail à réception du dossier PDF) doivent parvenir complets à l'adresse indiqué

**AVANT LE 15 JANVIER 2023 - 23H.**

Tout dossier ou élément réceptionné au-delà de cette date ne pourra pas être pris en compte.



## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES ET CONSEILS

### Conseils techniques, logistiques et lieux de la manifestation :

- **Direction de la Culture de la municipalité de Thuir**

par e-mail - [culture.animation@thuir.fr](mailto:culture.animation@thuir.fr)

par téléphone - 04.68.84.67.87

### Conseils artistiques :

- **Agit'Hé**

par e-mail - [contact@agithe.fr](mailto:contact@agithe.fr)

par téléphone - 09.81.06.37.60

Appel à projet © Agit'Hé - tous droits réservés

## BALADE ARTISTIQUE - HORS LES MURS

# THUIR À CIEL OUVERT

### Du 13 au 30 juillet 2023 - Centre ville de Thuir